

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/46.../T/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE L'EXTENSION D'UNE CLOTURE CEINTURANT UN TERRAIN ABRITANT LE SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE DE GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) AINSI QUE LES HANGARS DE STOCKAGE DE LA D.P.A.E. GITEGA ET DE LA DIRECTION DE FERTILISATION DES SOLS (665.42 Mètres Linéaires).

Date de publication : 19/04/2017

Date d'ouverture des offres : 19/05/2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) par le biais de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **les travaux de construction et de l'extension d'une clôture ceinturant un terrain abritant le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de Gitega (D.P.A.E. GITEGA) ainsi que les hangars de stockage de la D.P.A.E. GITEGA et de la Direction de la Fertilisation des Sols (665.42 mètres linéaires) en commune et province de Gitega.**

Financement du marché

2. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE)/Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) a obtenu du Gouvernement de la République du BURUNDI sur le Budget Général de l'Etat exercice 2017 ; le financement pour **les travaux de construction et de l'extension d'une clôture ceinturant un terrain abritant le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA) ainsi que les hangars de stockage de la D.P.A.E. GITEGA et de la direction de la Fertilisation des Sols en commune et province de Gitega (665,42 mètres linéaires).**

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Publication Nationale (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un (1) seul lot de 665,42 mètres linéaires répartis comme suit :

- Construction de la clôture avec chaînage et mûr (296,9 mètres linéaires) ;
- Extension d'une clôture avec mûr seulement et sans chaînage (158,85 mètres linéaires) ;
- Construction de la clôture avec chaînage et mûr à moitié plus grillage (116,10 mètres linéaires) ;
- Construction d'un caniveau pour protection d'une partie de la clôture (83,57 mètres linéaires) ;
- Construction d'une maisonnette pour les veilleurs (10 mètres linéaires) plus couverture en 5 tôles.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu par les soumissionnaires tous les jours ouvrables, pendant les heures de service à l'adresse suivante : Secrétariat du Secrétaire Permanent du MINAGRIE, sis à NGAGARA Quartier quatre (Q4) (en face de l'OBR), 2^{ème} étage, Tél. 22 22 51 41 E-mail, minagri2007@yahoo.fr, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu), montant à verser au sous compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

10. Informations complémentaires

1. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres au bureau de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E. GITEGA), Tél. : 22 40 23 67.

2. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage de GITEGA (D.P.A.E GITEGA), B.P. 09 GITEGA, Tél 22 40 23 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

Réunion d'information et de visite du site des travaux.

3. Une réunion d'information et de visite du site sont organisées et guidées en date du 5.1.2017 à partir de 10 heures avec comme lieu de rencontre au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Présentation de l'offre

11. Garantie de soumission

1. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'un Million de Francs Burundais (1 000 000 Fbu). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

2. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du Secrétaire Permanent du MINAGRIE, sis à NGAGARA Quartier quatre (Q4) (face de l'OBR), 2^{ème} étage, Tél. 22 22 5141 E-mail, minagri2007@yahoo.fr en 5 exemplaires dont un original et quatre copies au plus tard le 19.1.2017 à 10 heures. Elles pourront également être remises de main à main au Président de la commission d'ouverture des offres avant que la séance ne soit pas déclarée ouverte.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 19/05/2017 à 10 heures.

14. Toute offre présentée après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), le 19/05/2017 à 10h 30 minutes dans la salle des réunions du Ministère de l'agriculture et de l'Elevage à BUJUMBURA.

16. Un Procès-verbal de la séance d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le représentant de la Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Critères de qualification

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

Au niveau administratif:

- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- La caution du soumissionnaire suivant le modèle du DAO (chèque certifié n'est pas accepté) ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original, délivrée par l'OBR ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) (copie) ;
- Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
- L'attestation de capacité financière délivrée par la banque du soumissionnaire ;
- Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue, un domicile ou siège social.
- L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS ;
- Le registre de commerce (copie) ;
- L'attestation de non faillite en cours de validité.

En cas de groupement d'entreprises :

- Lettre d'intention de constituer un groupement ou accord notarié de groupement ;
- Une procuration autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement et signée par les personnes habilitées ;
- Un accord d'association notarié entre tous les membres du groupement et signés par les personnes habilitées ;

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résident au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés des travaux analogues et présenter au moins trois procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs délivrés par le (s) Maître (s) d'Ouvrage concerné (s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception et des attestations de bonne exécution). Le plan de charge des marchés en cours.

Au niveau financier:

La preuve que l'Entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet l'Entrepreneur doit fournir une attestation de solvabilité ou une ligne de crédit pour mener à bien l'exécution du marché.

Fait à Bujumbura, le 05/04/2017

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

P.O. Secrétaire Permanent

Dr. Déo-Guide RUREMA (Ph.D)

